

PG/CG n° 686-2025

LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCÈS AUX GRADES DE TECHNICIEN TERRITORIAL ET TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2ÈME CLASSE PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE

Le Président du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Île-de-France, Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L411-7 et L523-1 à L523-7,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, notamment son article 7,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'arrêté n° 2020-1203 du 9 décembre 2020 instituant les lignes directrices de gestion concernant la promotion interne des agents des collectivités et établissements affiliés auprès du CIG de la Grande Couronne,

Vu la proposition de la Commission Promotion Interne en date du 16 juin 2025,

Considérant que l'effectif des agents en contrat à durée indéterminée et des fonctionnaires du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, soit 929 agents au 31/12/2024, ouvre droit, après application des dispositions de l'article 9 du décret 2010-329 du 22 mars 2010, à 37 postes pour l'accès aux grades de technicien territorial et de technicien territorial principal de 2ème classe par voie de promotion interne,

ARRETE

Article 1 : La liste d'aptitude pour l'accès au grade de technicien territorial principal de 2^{ème} classe par voie de promotion interne est arrêtée comme suit avec effet au 1er juillet 2025 :

PANNECIERE	LUDOVIC	SIAHVY pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (91)
------------	---------	---

Article 2 : La liste d'aptitude pour l'accès au grade de technicien territorial par voie de promotion interne est arrêtée comme suit avec effet au 1er juillet 2025 :

ACHMAOUI	MOHAMED	Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (95)
ALALINARDE	ARNAUD	Mairie d'ORSAY (91)
ALEXANDRE	NICOLAS	Mairie de VILLIERS-SUR-ORGE (91)
BATON	ANDRE	Mairie de GONESSE (95)
BELAKHDAR	MEFTAH	Mairie de CORBEIL-ESSONNES (91)
BELLANGER	DIDIER	Rambouillet Territoires (78)
BLIN	LUDOVIC	Mairie de BRUNOY (91)
BOMPAS	CHRISTELLE	Syctom l'agence métropolitaine des déchets ménagers (75)
BRILLU	THIERRY	Mairie de MONTESSON (78)
CANTET	ERIC	Mairie de ROISSY-EN-FRANCE (95)
CAUGNIES	SYLVAIN	Mairie de SANNOIS (95)
DELVAL	DAVID	Mairie d'ARNOUVILLE (95)

DERCHE	ROMAIN	Mairie de PIERRELAYE (95)
DO CARMO	PAULO	Commune Nouvelle LE CHESNAY-ROCQUENCOURT (78)
DUPRAS	PHILIPPE	SDIS du VAL d'OISE (95)
FARDEL	GUILLAUME	Mairie du PLESSIS-PATE (91)
GILBERT	PATRICK	Mairie de BONDOUFLE (91)
GOGUY	YOHANNE	Mairie de VELIZY-VILLACOUBLAY (78)
LE JAN	YAN	Mairie de CHAVENAY (78)
LEDUC	JEAN CLAUDE	Coeur d'Essonne Agglomération (91)
MARQUES ARANTES	ISABELLE	CCAS de CORMEILLES-EN-PARISIS (95)
MARQUES	SEVERINE	Mairie de VILLEPREUX (78)
MERCIER	SIDNEY	Mairie de SAINT-CYR-L'ECOLE (78)
MOTTIER	CYRIL	Mairie d'ERMONT (95)
OLLIVIER	LOIC	Mairie de COURDIMANCHE (95)
PERY	MARION	S.M. pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant de l'Yerres (91)
POPOVIC	MILORAD	Mairie de MENNECY (91)
QUEVAL	PHILIPPE	Mairie de BOIS D'ARCY (78)
ROUSSEAU	SYLVIE	Mairie de PARAY-VIEILLE-POSTE (91)
RUALT	CORINNE	Mairie de JOUY-LE-MOUTIER (95)
SAMPAIO	AUGUSTO	Mairie de VERNEUIL-SUR-SEINE (78)
TEIXEIRA	SYLVIE	Mairie de BRETIGNY-SUR-ORGE (91)
THEBAULT	THIERRY	Mairie de BUC (78)
TIZGUIOINE	ALI	Mairie de CARRIERES-SOUS-POISSY (78)
VASSEUR	SYLVAIN	Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse (78)
ZENI-GUIDO	BERTRAND	Mairie de RAMBOUILLET (78)

Fait à Versailles, le 19/06/2025
le Président.



Daniel Level
Maire de la commune déléguée de Fourqueux

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Transmise au représentant de l'Etat le :
Affichée le :